PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 À 19H30
EN PRÉSENCE DU PUBLIC
Tenue à la salle du conseil

À laquelle sont présents à cette séance :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
M. Mélanie Valois
Mme Marie-Eve Massé

Est absent : M. Marcel Bonneau
Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue et les élus présents s'identifient.

206-09-2021 Séance de conseil en temps de Covid-19-Zone verte : tenue de la séance ordinaire de conseil du mardi 7 septembre 2021 en présence du public

CONSIDÉRANT QUE la Montérégie est passée au palier d'alerte Vert, ce qui permet de tenir les séances du conseil en présence du public, tout en respectant les consignes sanitaires, ce qui implique qu'un nombre limité de personne est autorisé à être présent dans l'assistance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut choisir de tenir ou non la séance en présence du public, si toutefois la salle ne permet pas d'accueillir le public en respectant les consignes sanitaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir la séance en présence du public, le nombre de personne dans l'assistance étant limité à 6 et de procéder à l'enregistrement audio de la séance, pour diffusion sur le site internet de la Municipalité dans le cas où il serait nécessaire de refuser des personnes dans l'assistance, en raison du nombre de place limitée.

*Aucune personne n'a été refusée pendant la séance.

Adoptée

207-09-2021 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda, tel que présenté.

Adoptée

208-09-2021 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 et de la séance extraordinaire du 23 août 2021

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 et de la séance extraordinaire du 23 août 2021 tels que rédigés, en apportant une correction à la numérotation des pages qui ont été ajoutées manuellement, pour y voir les #0387-0388-0389-0390, inscrits manuellement.

Adoptée

209-09-2021 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	27 237.19$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	46 813.84$
VOIRIE MUNICIPALE	5 856.56$
HYGIÈNE DU MILIEU	25 943.19$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	1 120.39$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00$
LOISIRS ET CULTURE	87.66$
FRAIS DE FINANCEMENT	1 360.53$
IMMOBILISATIONS	23 627.36$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021:	132 046.72$

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de septembre 2021 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

210-09-2021 Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux public est absent, la directrice générale fait lecture d'une liste de travaux qui ont été effectués en août 2021.
Des dépenses sont autorisées : abattage d'un arbre face au 220, rue St-Nicolas et achat d'un amplificateur d'onde (300$) pour le garage municipal.

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

211-09-2021 Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de juillet et août 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en fin juillet et août 2021, est remise à tous les élus;

CONSIDÉRANT QU'une dépense est à venir, pour apporter des réparations à la carrosserie du véhicule Ford Transit, réalisées par Garage Jacques Dénommée, au coût de 2 602$ plus taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de la coordonnatrice du service des premiers répondants et d'autoriser la réparation à la carrosserie, au montant de 2 602$ plus taxes. Qu'il soit précisé au garage que les réparations doivent se limiter au budget autorisé.

Adoptée

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

Intervention de M. Benoit Houle, président du conseil d'administration de la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste. Il invite les membres du conseil à une rencontre très importante qui va avoir lieu le 15 septembre 2021, concernant l'avenir de l'église de Roxton Falls.

La présence de M. Paul-André Richard est constatée dans l'assistance.

Aucune question n'est adressée au conseil.
Les questions écrites du public sont portées à l'attention du conseil en vertu de l'arrêté #2020-049.

212-09-2021 Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2020 : dépôt du rapport consolidé

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant le dépôt du rapport financier 2020 a été publié le 4 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du vérificateur et les états financiers de l'année 2020 préparés par la firme FBL sont déposés, affichant un surplus d'exercice de 189 857$ et un surplus accumulé non affecté de 230 933$ (incluant 78 000$ des produits de la vente de terrain du développement domiciliaire;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Lynda Cusson
Il est secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers déposés par la firme FBL pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Adoptée

213-09-2021 Travaux de rénovation du bureau municipal : résultat de l'appel d'offres sur invitation

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres concernant les travaux de rénovation du bureau municipal a été complété et qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'invitation, en déposant sa soumission comme suit:

- Construction Tri-Force Inc. : 55 594.00$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission a été complétée par Caroline Gauthier, architecte de la firme Faucher, Gauthier, architectes Inc. et que la soumission a été jugée conforme aux documents contractuels (projet #21044);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de rénovation sont admissibles à l'aide financière confirmée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat pour les travaux de rénovation du bureau municipal à Construction Tri-Force Inc., au montant de 55 594.00$ plus taxes, le tout conformément aux documents contractuels (projet #21044) et à la soumission déposée.

Adoptée

214-09-2021 Travaux de rénovation du bureau municipal : mandat à Faucher, Gauthier, architectes, pour la phase administration du contrat de construction

CONSIDÉRANT QUE le contrat de rénovation du bureau municipal a été accordé conformément à l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la suite du projet sera la phase administration du contrat de construction, dont les honoraires sont établis à 1 800$ par la firme Faucher, Gauthier, architectes, conformément à l'offre de services professionnels déposée en date du 7 décembre 2020 et portant le # de référence OS0774;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Faucher Gauthier, architectes, afin de procéder à la phase administration du contrat de construction, pour le projet de réaménagement du bureau municipal, en autorisant les honoraires de 1 800$ plus taxes, le tout conformément à l'offre de services déposée le 7 décembre 2020 et portant le #OS0774.

Adoptée

215-09-2021 Politique salariale 2021, concernant la rémunération du personnel électoral, lors d'une élection ou d'un référendum : modification de la politique adoptée en août 2021

CONSIDÉRANT QUE la politique salariale 2021, concernant la rémunération du personnel électoral, lors d'une élection ou d'un référendum a été adoptée plus tôt en août 2021;

CONSIDÉRANT QU'une modification de la politique est proposée, afin de tenir compte des conventions de travail de la directrice générale et de son adjointe, qui prévoient que leur travail est rémunéré à l'heure et qu'un projet de politique salariale modifié est présenté, afin d'établir également une rémunération à l'heure pour les tâches électorales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique salariale 2021 modifiée qui est présentée, concernant la rémunération du personnel électoral, lors d'une élection ou d'un référendum.

Adoptée

Lien piétonnier et cyclable de la rue du Marché : suivi
La directrice générale informe les élus que le chantier devrait démarrer sous peu, une réunion de démarrage est prévue le 13 septembre 2021.

216-09-2021 Projet d'asphaltage du rang petit 9 par le Canton de Roxton en 2022 : intention quant à l'asphaltage de la partie du rang petit 9 située sur le territoire du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton a fait part de son intention de procéder à l'asphaltage du rang Petit 9 en 2022;

CONSIDÉRANT QU'une partie de 304 mètres du rang Petit 9 est située sur le territoire du Village de Roxton Falls et que le Canton souhaite savoir si le Village veut procéder à l'asphaltage de cette partie en même temps que leur projet qu'il souhaite réaliser au printemps 2022;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés ne sont pas encore déterminés, puisqu'un mandat à un service d'ingénierie a été donné en août, mais que des travaux similaires réalisés par le Canton en 2019 se chiffraient à 200 000$/km;
CONSIDÉRANT QUE les coûts de travaux pour le 1/3 de km situé sur le territoire du Village pourrait donc représenter un investissement minimalement estimé à près de 70 000$;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Roxton peut obtenir de l'aide financière pour la réalisation de ces travaux, mais que la Municipalité du Village ne peut avoir accès à du support financier, puisque sa partie du rang Petit 9 n'est pas identifié à son plan d'intervention comme était une rue prioritaire où il est nécessaire d'intervenir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls n'a pas de budget à allouer à ce projet pour 2022;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune propriété inscrite au rôle d'évaluation du Village de Roxton Falls ayant une adresse sur le rang Petit 9, puisque la voie publique constitue une partie de la limite sud du territoire;

CONSIDÉRANT QU'un tel investissement constitue une dépense d'immobilisation significativement importante et que cet investissement n'apporte aucun bénéfice concret aux citoyens du Village ;

CONSIDÉRANT QUE la limite territoriale aurait pu être déterminée de façon différente, pour que la totalité de cette voie publique, qui dessert uniquement des propriétés situées sur le territoire du Canton de Roxton, soit incluse sur le territoire du Canton, facilitant ainsi son entretien;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent que la Municipalité du Canton de Roxton puisse avoir la totale juridiction de cette voie publique, en assumant également la responsabilité de son entretien, puisque le rang petit 9 sert essentiellement des contribuables de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il existe certaines solutions qui permettraient d'arriver à cette solution, soit par entente intermunicipale d'entretien ou même par un processus d'annexion, qui déplacerait la limite de territoire de telle sorte à inclure la totalité du rang Petit 9 sur le territoire du Canton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls est disposée à analyser une alternative visant à permette au Canton de Roxton de prendre en charge l'entretien du premier 1/3 du Petit 9 ;
PAR CONSÉQUENT, il est proposé Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Informer la Municipalité du Canton de Roxton que la Municipalité du Village de Roxton Falls ne dispose pas des budgets nécessaires à l'asphaltage de la partie du rang petit 9 située sur son territoire en 2022;
- D'indiquer au Canton de Roxton la volonté du Village de Roxton Falls de participer à une démarche visant à transférer la responsabilité de l'entretien du premier 1/3 du rang Petit 9 faisant partie du territoire du Village, afin que la totalité de l'entretien de cette voie publique soit confiée au Canton de Roxton, soit par entente intermunicipale ou par processus d'annexion.

Adoptée

217-09-2021 <u>Projet de rénovation de la façade du garage municipal : suivi</u>

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rencontrer Construction Tri-Force Inc., afin d'obtenir une offre de services pou la réfection de la façade du garage municipal.

Adoptée

218-09-2021 <u>Club de 3 & 4 roues comté de Johnson Inc. : renouvellement des droits de passage pour la saison 2021-2022</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du Club 3 & 4 roues du comté de Johnson Inc. présente une demande pour le renouvellement des droits de passage sur un circuit établi comme suit, touchant les propriétés et rues municipales suivantes;

- Traverser et longer la rue Richard-Audet, près du #221, pour accéder à la piste cyclable;
- Emprunter la piste cyclable, entre la rue Richard-Audet et la rue du Marché;
- Pour longer la rue du Marché, à partir de la piste cyclable jusqu'à la rue Ste-Marguerite, en traversant la rue Notre-Dame;
- Longer la rue Ste-Marguerite sur 0.4km, à partir de la rue du Marché, afin d'atteindre le rang Petit 9;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Il est secondé par Lynda Cusson
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

1- Autoriser le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné, à signer les documents donnant un droit de passage, selon le circuit ci-haut mentionné;

2- Que le doit de passage soit soumis aux conditions suivantes :
   - 2.1 La circulation doit se situer uniquement sur l'accotement des rues et être dans le même sens que la circulation.
   - 2.2 La limite de vitesse ne doit jamais excéder 40km/h.
   - 2.3 La signalisation existante, ainsi que celle installée par le Club, doivent être respectées en tout temps.
   - 2.4 La municipalité se réserve le droit de mettre fin à la présente autorisation en tout temps et à sa seule discrétion.
   - 2.5 Que la responsabilité de la signalisation demeure sous à la charge du Club.

Adoptée

219-09-2021 <u>Réfection des conduites d'égout en tranchée : décompte #1 et recommandation de paiement</u>

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des conduites d'égout en tranchée ont été exécutés et complétés par Excavation A.R. Valois Inc., conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. déposent le décompte progressif #1, au montant de 71 567.48$ pour les travaux prévus au bordereau, plus un montant de 2 585.26$ au niveau des modifications de chantier, soit un sous-total de 74 152.74$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu une retenue contractuelle de 5% au montant de 3 707.64$, laissant un montant à payer de 70 445.10$ plus taxes soit 80 994.25$;

CONSIDÉRANT QUE la retenue contractuelle sera à payer en 2022, lors de la réception définitive des travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le décompte progressif #1, concernant les travaux de réfection des conduites d'égout en tranchée (projet ROXM-21002888) réalisés par Excavation A.R. Valois Inc., et de procéder au paiement du montant de 70 445.10$ plus taxes, soit 80 994.25$.
Que la retenue contractuelle soit soumise pour paiement en 2022, lors de la réception définitive des travaux.

Adoptée

220-09-2021 Pluvial de la rue de l'Église : mandat aux Services EXP Inc. pour poursuivre l'analyse concernant les conduites et l'émissaire du secteur de la rue Duchaineau

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre l'analyse de la problématique de l'égout pluvial de la rue de l'Église, il est nécessaire de recueillir des informations au niveau des conduites et de l'émissaire du secteur de la rue Duchaineau;

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc., propose de poursuivre l'analyse avec un budget de 1 500$ à 2 000$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un budget de 1 500$ à 2 000$ aux Services EXP Inc., concernant la prise d'information au niveau des conduites et de l'émissaire du secteur de la rue Duchaineau, dans le cadre du projet de pluvial de la rue de l'Église.

Adoptée

Rapport de mesure de boue des 3 étangs : recommandation du Ministère de l'environnement à venir
La directrice générale informe les élus que le rapport concernant la mesure des boues des 3 étangs a été déposé et envoyé au Ministère de l'environnement, qui devrait émettre ses recommandations sous peu.

221-09-2021 Demande de dérogation mineure présentée par M. Luc D'amour au nom de Équipements Shearex (9422-8053 Québec Inc.), pour le 325, rue de l'Église

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Luc D'Amour au nom de Équipements Shearex (GRYB international inc.), pour la propriété du 325, rue de l'Église, lot # 3 843 081 et 3 843 086, matricule # 8050-31-7694;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure a pour but de permettre :

- La réalisation d'une bande tampon sans écran visuel sur 104 mètres linéaires, le long de limite sud de la propriété et sur 120 mètres linéaires, le long de la limite ouest de la propriété, alors que l'article 20.2.3 « Aménagement de la bande tampon » du règlement de zonage 265-2003, prescrit qu'un écran visuel doit être aménagé tout le long de la bande tampon;

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà une végétation dense le long de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble résidentiel est localisé très loin du bâtiment industriel et des aires d'opérations extérieures;

CONSIDÉRANT QUE l'espace entre le bâtiment industriel et le terrain résidentiel restera à l'état naturel à court terme;

CONSIDÉRANT QU'une clôture de 1,5 m ou une haie de 1,2 m n'aura aucun effet d'écran visuel le long de la ligne résidentielle, compte tenu de la différence de hauteur entre les deux terrains;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une bande tampon de plusieurs centaines de mètres implique des coûts très importants;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait couper des arbres existants pour l'aménagement d'une bande tampon;

CONSIDÉRANT QUE les aires d'opérations extérieurs seront ceinturées d'une clôture et qu'une bande tampon y sera aménagée le long de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE l'état des lieux actuel n'impacte pas les usages publics et résidentiels voisin mais qu'un éventuel agrandissement pourrait être plus contraignant pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que présenté, ne créera aucun préjudice au droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard de l'aménagement de la bande tampon, sans écran visuel, comme suit :

1. Exempter le demandeur d'aménager une bande tampon sur 104 mètres linéaires, le long de la limite sud de la propriété (résidentielle) et sur 120 mètres linéaires, le long de la limite ouest de la propriété (piste cyclable) qui n'est pas située le long de l'aire d'opération extérieur et le long du bassin de rétention en bordure du petit 11e rang, alors que les articles 20.2.1 « Obligation lorsque le terrain est adjacent à une zone résidentielle, commerciale ou institutionnelle » et 20.2.2 « Obligation lorsque le terrain est adjacent à un usage principal résidentiel, commercial ou institutionnel exercé de façon dérogatoire en zone industrielle » du règlement de zonage 265-2003, prescrivent qu'une bande tampon doit être aménagée;

2. La dérogation mineure, telle qu'accordée, s'applique seulement pour le projet de construction actuel. Lors de l'implantation d'un nouveau bâtiment industriel ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel existant, la réglementation alors en vigueur devra être respectée, en matière d'exigences relatives à l'aménagement de bandes tampons.

Adoptée

222-09-2021 <u>Projet de règlement #04-2021, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : avis de motion</u>

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le conseiller Michel Massé, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #04-2021, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.

Le projet de règlement #04-2021 vise à intégrer des dispositions relatives aux projets intégrés et de permettre ceux-ci dans la zone à dominance commerciale numéro 204.

Adoptée

223-09-2021 <u>Projet de règlement #04-2021, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : adoption du premier projet de règlement</u>

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement #04-2021, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est remise à tous les élus et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à intégrer des dispositions relatives aux projets intégrés et de permettre ceux-ci dans la zone à dominance commerciale numéro 204;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues au projet de règlement portant sur le stationnement de semi-remorques de véhicules lourds sur les terrains résidentiels, sont retirées du projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #04-2021, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.
Qu'une assemblée publique de consultation soit convoquée le lundi 4 octobre 2021 à 19h00 en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

Adoptée

224-09-2021 Projet de règlement #05-2021, modifiant le règlement numéro 264-2003 édictant le plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Roxton Falls : avis de motion

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente sera présenté pour adoption, le règlement #05-2021, modifiant le règlement #264-2003 édictant le plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Roxton Falls.

Le projet vise à modifier le plan d'urbanisme afin que soit revu le tracé des rues projetées dans le secteur des rues Duval et Cabana (zone 114 du plan de zonage) et à retirer le tracé de rues projetées dans le secteur de la rue des Pins et des Lilas, étant donné que ces rues ont été complétées.

Adoption

225-09-2021 Projet de règlement #05-2021, modifiant le règlement numéro 264-2003 édictant le plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Roxton Falls : adoption du premier projet de règlement

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement #05-2021, modifiant le règlement #264-2003 édictant le plan d'urbanisme révisé de la municipalité de Roxton Falls, est remise à tous les élus et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à modifier le plan d'urbanisme afin que soit revu le tracé des rues projetées dans le secteur des rues Duval et Cabana (zone 114 du plan de zonage) et à retirer le tracé de rues projetées dans le secteur de la rue des Pins et des Lilas, étant donné que ces rues ont été complétées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #05-2021, modifiant le règlement #264-2003 édictant le plan d'urbanisme révisé de la municipalité de Roxton Falls.
Qu'une assemblée publique de consultation soit convoquée, le lundi 4 octobre 2021, à 19h00, le tout tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée

226-09-2021 Service régional d'inspection en bâtiment : avis des municipalités concernant la planification pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton sollicite l'avis de la municipalité quant aux modalités d'application du service d'inspection des bâtiments, en prévision de l'élaboration du budget du servie pour 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'indiquer les intentions de la Municipalité du Village de Roxton Falls comme suit, concernant le service régional d'inspection en bâtiment pour 2022;

- Maintient du service à raison d'une journée par semaine;
- Demander à ce qu'il y ait au moins ½ journée par mois consacrée à l'inspection sur le territoire de la municipalité;
- Accord de la municipalité concernant l'offre de service sous la forme hybride, soit à distance et au bureau au besoin, pour assurer un service en personne aux contribuables qui préfèrent un service en personne au à l'hôtel de ville.

Adoptée

Lettre déposée par Me Lucie Lavallée : retrait du comité consultatif d'urbanisme
La directrice générale dépose une lettre envoyée par Me Lucie Lavallée, qui informe la municipalité de son retrait du comité consultatif d'urbanisme (CCU), en raison du fait qu'elle ne pourra plus siéger sur ce comité, faisant suite à la vente de sa propriété. Comme elle n'est plus contribuable ni résidente de la municipalité, elle n'est plus admissible à faire partie du CCU. Qu'une lettre de remerciements soit envoyée à Me Lavallée pour son implication bénévole à ce comité.
Une révision de la composition du CCU sera à faire, après que le processus électoral sera complété.

Projet de développement domiciliaire de la rue Notre-Dame : suivi
Le maire informe les élus que le mandat confié aux Services EXP Inc., pour l'élaboration du projet de développement domiciliaire avance bien. Avant de donner le feu vert à l'implantation définitive du plan de subdivision, certaines vérifications sont à faire afin de valider les intentions de développement des terrains adjacents. Dossier à suivre.

Régie intermunicipale de Roxton : dépôt des états financiers 2020
La directrice générale dépose le rapport financier de la Régie intermunicipale de Roxton, lequel présente un déficit annuel de 9 496$ et un déficit accumulé de 2 035$.

227-09-2021 Régie intermunicipale de Roxton : contribution supplémentaire de 10 000$ par municipalité, pour couvrir le manque de liquidité à pourvoir pour la période d'août à décembre 2021

CONSIDÉRANT QU'un budget révisé des dépenses est déposé, lequel prévoit un manque important de liquidité à pouvoir pour la période d'août à décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses relatives à la réorganisation des services de loisirs sont également à venir en 2021, lesquelles dépenses n'étaient pas prévues au budget de la Régie pour 2021;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 10 000$, à la Régie intermunicipale de Roxton, à même le fonds « Excédent de fonctionnement affecté-COVID-19 », à titre de contribution supplémentaire pour l'année 2021, afin de pourvoir aux dépenses supplémentaires à venir pour la Régie en 2021.

Adoptée

Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste : invitation à une rencontre publique sur la sauvegarde d'un bâtiment patrimonial
Une lettre a été envoyée à la Municipalité afin d'inviter les membres du conseil à participer à une rencontre publique, qui se tiendra le mercredi 15 septembre 2021 à l'église, afin de la sauvegarde de l'église, bâtiment ayant une grande valeur patrimoniale et qui est devenu une charge trop importante pour la Fabrique. L'ensemble de la population a été conviée à cette importante rencontre.

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)

Une personne est présente dans l'assistance, aucune question n'est posée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 7 septembre 2021

228-09-2021 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h55.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière

**Aucune personne ne s'est vu refuser l'accès à la séance tenue publiquement.*